

## DELIBERATION

### Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	4	
Pouvoirs :	5	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. BELLABES à M. BOUCHAMA, Mme FRECHOSO à Mme RENAUD, Mme JEAN à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

#### Délibération n° 23\_06\_041\_1A1

#### **OBJET : Aide aux commerces**

La boulangerie SAS COTE & PAIN a déposé une demande d'aide pour la rénovation de la devanture et l'achat de four et pétrin auprès de l'agence éco de Vienne Condrieu Agglomération. Le projet est estimé à 35 474,72 € HT et il est éligible dans le cadre du dispositif d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Le financement est réparti comme suit :

La Région AURA : 7 094,94 € ;

Vienne Condrieu Agglomération : 1 623,11 € ;

La Commune de Chasse-sur-Rhône : 1 623,11 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121.29 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération N° 1511 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Commune de Chasse sur Rhône en date du 31 mai 2021 relative aux aides directes aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public ;

Vu la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques en date du 3 juin 2021 ;

Vu la demande la société SAS COTE & PAIN pour la rénovation de la devanture et l'achat de four et pétrin, 857 rue Pasteur à Chasse-sur-Rhône ;

Vu la délibération 25-40 de Vienne Condrieu Agglomération en date du 8 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **DECIDE** d'accorder une aide de 1 623,11 € à la société SAS COTE & PAIN dans le cadre du dispositif d'aides directes aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 juin 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 02 juillet 2025.